



Mairie ☎ 02.99.69.70.52 @ feins@orange.fr

Permanences : Maire et Adjointes sur rendez-vous

Ouverture du secrétariat :

lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8h30 à 12h

mercredi : 13h30 à 16h30

samedi : 9h00 à 11h30

☎ **Services de garde** **Services d'urgence**

Pharmacie : **32 37** (service payant 0,24 mn)

Médecins de garde : **36 24**

SAMU : **15**

Pompiers : **18**

Gendarmerie : **17**

## INFORMATION COMMUNALES ET GÉNÉRALES

Prochain conseil municipal : vendredi 31 mars 2017 à 20h30

### MAIRIE

► Attention les délais d'obtention de rendez-vous, pour l'obtention d'une carte d'identité, dans certaines mairies équipées de borne biométrique ont encore augmentés (1½ mois)

**N'hésitez pas à anticiper votre demande**

► Nous adressons toutes nos félicitations à M. Vincent ROGER, exploitant agricole de notre commune, sa pouliche « Espérance » a été qualifiée au salon de l'agriculture de Paris 2017. Ils ont obtenu la 5ème place au classement. Bravo !!

► Dans le cadre d'obtenir un enregistrement de projet relatif à l'extension d'un élevage porcin avec construction d'un bâtiment, implanté au lieu-dit « Boëssel » sur le territoire de la commune de Sens de Bretagne et la mise à jour du plan d'épandage, une ouverture de consultation du public est ouverte du 13 mars au 10 avril 2017. Le dossier de demande du pétitionnaire est consultable au secrétariat de la mairie de Feins durant cette période.

### PRÉFECTURE

Par arrêté préfectoral en date du 24 février 2017 une mise en alerte sécheresse est établie sur l'ensemble du département.

Arrêté disponible dans la rubrique « Vie Pratique - Environnement » site de la commune de Feins.

### ARCHITECTE CONSEIL



Une permanence de l'architecte conseil aura lieu le jeudi 16 mars **le matin**.

Les rendez-vous doivent être pris auprès de la Mairie de St Aubin d'Aubigné Tél. : **02.99.55.20.23**

### BASSIN VERSANT DE L'ILLE ET DE L'ILLET

La 12<sup>ème</sup> édition de la semaine des alternatives aux pesticides se déroulera du **20 au 30 mars 2017** sur les communes du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet.

A cette occasion de nombreuses animations (expositions, ateliers, démonstrations, informations sur les marchés...) vous seront proposées sur une 12<sup>aine</sup> de communes du bassin versant. N'hésitez pas à participer !

Le programme définitif est disponible sur le site de la mairie [www.feins.fr](http://www.feins.fr) ou [www.bvii.fr](http://www.bvii.fr)

A noter qu'un rendez vous est donné à l'étang du Boulet **le 26 mars 2017 à 15h** pour une présentation et des ateliers autour de la vie aquatique -gratuit-tout public

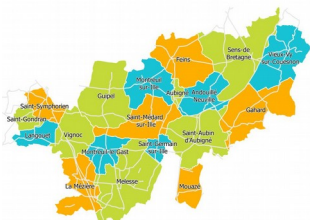


Retrouvez le programme ici ou sur le site [www.bvii.fr](http://www.bvii.fr)

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL D'ILLE - AUBIGNÉ



Dans le cadre de sa politique de territoire à énergie positive, la Communauté de Communes Val-d'Ille-Aubigné distribue gratuitement des ampoules LED aux ménages modestes. Cette action de transition énergétique est menée en partenariat avec le ministère de l'Écologie et de l'Énergie, et EDF. Le service de la collectivité Pass'Réno a pris charge la distribution de ces ampoules aux particuliers. Pour connaître les conditions contact David Cabo ou Gwenhael Briand / 02 99 69 58 93 / [pass-reno@valdille-aubigne.fr](mailto:pass-reno@valdille-aubigne.fr)



Habitant de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné, vous êtes conviés aux réunions publiques du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Les premières réunions publiques ont pour objectif la présentation de la démarche engagée, des éléments issus du diagnostic territorial et des enjeux actuels et futurs associés. Ces réunions se tiendront sur trois lieux différents : **le 21 mars 2017 à 20h30 Salle Emeraude de Gahard, le 30 mars 2017 Salle polyvalente de**

**Montreuil Sur Ille et le 03 avril 2017 Mairie de la Mézière.** Elles donneront l'occasion à chacun d'exprimer son point de vue et d'échanger avec les élus.

Pass'Réno du Val d'Ille-Aubigné et l'EIE du Pays de Rennes organisent une animation gratuite sur la rénovation. Le **samedi 1 avril 2017** à 14h visite d'une maison à St Médard Sur Ille sur inscription\*. Échanges et retour d'expérience avec les conseillers et le propriétaire. A 15h30 Conférence publique « Rénovation et aides » au siège de la communauté de communes à Montreuil-le-Gast.

\*Pass'Réno. M. BRIAND 02 99 69 59 93



### RIPAME

Le Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants, est un service ouvert aux parents, assistants maternels et gardes à domicile. Il vous informe et vous conseille sur les modes d'accueils existants sur votre territoire, vous accompagne dans vos démarches liées à l'accueil de votre enfant. Contact au 02 23 46 23 92 ou [ripame@valdille-aubigne.fr](mailto:ripame@valdille-aubigne.fr)

## SMICTOM



Vente exceptionnelle de composteurs

Rendez-vous le samedi 25 mars à la déchetterie de Tinténac de 9h30 à 12h pour une vente exceptionnelle de composteurs. Vous trouverez plus d'informations sur le site de la commune.

Le samedi 25 mars, de 9h à 17h, profitez également d'une animation broyage à la déchetterie de Tinténac. Apportez vos branchages et repartez gratuitement avec du broyat.



### DÉCHÈTERIES : PASSAGE À L'HEURE D'ÉTÉ

A compter du 27 mars, les déchèteries de Combourg, Montreuil sur Ille, Romillé et Tinténac passent à l'heure d'été.  
Fermeture des déchèteries à 18h au lieu de 17h !

Déchèteries	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Combourg	9h / 12h 14h / 18h	14h / 18h	14h / 18h	14h / 18h	9h / 12h 14h / 18h	9h / 12h 14h / 18h
Montreuil sur Ille	14h / 18h	Fermé	14h / 18h	Fermé	14h / 18h	9h / 12h 14h / 18h
Romillé	14h / 18h	14h / 18h	9h / 12h 14h / 18h	Fermé	14h / 18h	9h / 12h 14h / 18h
Tinténac	14h / 18h	14h / 18h	14h / 18h	14h / 18h	9h / 12h 14h / 18h	9h / 12h 14h / 18h

Le lundi 17 avril est un jour férié, les déchetteries seront donc fermées.  
Les Collectes des ordures ménagères seront décalées d'une journée à compter du férié.

## PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2017

Le vingt sept janvier deux mil dix sept, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

**Présents** : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. ORY Jean, Mme COQUILLET Floriane, Mme LE BOHEC Inès, M. BRÉAL Loïc, M. FAUTREZ Rodrigue, M. PORCHER Henri, M. BODINAUD Stéphane, Mme PATRAT Annick, M. BURGOT Michel,

**Absentes excusées** : Mme BOYER Pia donne pouvoir à Mme LE BOHEC, Mme LEGRY Christelle donne pouvoir à M. BURGOT Michel,

**Secrétaire de séance** : M. Rodrigue FAUTREZ.

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h30.

----

### Approbation du compte rendu de Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 22 décembre 2016.

Point supplémentaire à l'ordre du jour :

Budget annexe : Lotissement Courtil Bonnet 2

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter à l'ordre du jour les points supplémentaires cités ci-dessus.

### I – DÉMISSION D'UNE ÉLUE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'une élue a remis sa démission du mandat de conseillère municipale au Maire (courrier reçu sous pli recommandé en date du 22 décembre 2016).

Le courrier a été adressé à Monsieur le Maire, la copie de ce courrier a été envoyé à Monsieur le Préfet sous pli recommandé avec accusé de réception le 23/12/2016.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-4 du Code Général des collectivités territoriales, la démission prend acte à compter du 22 décembre 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la démission du mandat de la conseillère municipale.

*Monsieur le Maire donne lecture du courrier que Mme Rachel HUET lui a adressé lors de sa démission. Il regrette profondément sa décision, et la remercie pour le travail accompli au titre de son mandat de conseillère municipale depuis le 23 mars 2014.*

*Tableau du Conseil municipal mis à jour*

Fonction	Qualité	Nom et Prénom	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
Maire	M.	FOUGLÉ Alain	22/12/1951	23/03/2014	355
Premier adjoint	M.	HONORÉ Jean-Yves	19/05/1961	23/03/2014	366
Deuxième Adjoint	M.	ORY Jean	19/01/1945	23/03/2014	352
Troisième Adjointe	Mme	COQUILLET Floriane	22/03/1984	26/08/2016	357
Conseillère	Mme	BOYER Pia	24/11/1972	23/03/2014	372
Conseillère	Mme	LE BOHEC Inès	21/08/1982	23/03/2014	370
Conseiller	M.	BRÉAL Loïc	18/09/1967	23/03/2014	365
Conseiller	M.	FAUTREZ Rodrigue	23/03/1978	23/03/2014	358
Conseiller	M.	PORCHER Henri	06/08/1951	23/03/2014	357
Conseiller	M.	BODINAUD Stéphane	09/03/1967	23/03/2014	353
Conseillère	Mme	PATRAT Annick	01/01/1956	23/03/2014	331
Conseiller	M.	BURGOT Michel	29/07/1949	23/03/2014	329
Conseillère	Mme	LEGRY Christèle	14/12/1968	23/03/2014	314

### II – RÉNOVATION TOILETTES MATERNELLE – PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le projet d'aménagement des toilettes de la maternelle à l'école Pierre Marie Chollet a été validé lors de la séance du 22 décembre 2016. Cependant, l'estimation était de 15 000,00 € HT, après analyse plus approfondie, le montant estimatif est de 26 070,00 €.

Le plan de financement prévisionnel se décompose comme suit :

**Montant en Euros hors taxe**

<b>DEPENSES</b>	montant	<b>RECETTES</b>	montant
TRAVAUX	23 700 €	DETR 40 %	10 428 €
Maîtrise d'œuvre	2 370 € €	AUTOFINANCEMENT 60 %	15 642 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>26 070 € €</b>	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>26 070 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

<b>III – RÉNOVATION TOILETTES MATERNELLE – DEMANDE DE SUBVENTION DETR</b>
---

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal d'une demande de subvention à la Préfecture au titre de la DETR, dans le cadre du projet de rénovation des toilettes de la maternelle à l'école Pierre Marie Chollet. Cette subvention doit être sollicitée au plus tard le 31 janvier 2017 (date butoir pour la remise du dossier).

Le plan de financement prévisionnel se décompose comme suit :

Le montant estimatif est de 26 070,00€

**Montant en Euros hors taxe**

<b>DEPENSES</b>	montant	<b>RECETTES</b>	montant
TRAVAUX	23 700 €	DETR 40 %	10 428 €
Maîtrise d'œuvre	2 370 €	AUTOFINANCEMENT 60 %	15 642 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>26 070 €</b>	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>26 070 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus, s'engage à solliciter la demande de subvention au titre de la DETR « Dotation d'équipement des Territoires ruraux » et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

<b>IV – PROJET RUE DES ECOLES &amp; RUE DE MONTREUIL - AMENDE DE POLICE PROGRAMME 2017</b>
--

Monsieur Jean-Yves HONORÉ, 1er Maire adjoint fait part aux membres du Conseil municipal que la répartition du produit des amendes de police est régie par les articles R 2234 – 10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La répartition du produit des amendes de police est faite par le Conseil général qui arrête la liste des bénéficiaires et le montant des attributions à verser... (article R 2334 - 11).

Monsieur Jean-Yves HONORÉ, 1<sup>er</sup> Maire adjoint propose aux membres du Conseil municipal une demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police pour les opérations répondant à une préoccupation de sécurité routière.

Les projets d'aménagements sont les suivants :

- Plateaux ralentisseurs et mise en place de zone 30,
- aménagements piétonniers protégés le long de la voie de circulation, trottoirs, barrières, potelets,
- signalisation passages piétons et mise en place de radars pédagogiques aux entrées d'agglomération,
- mise en conformité des cheminements PMR (personne à mobilité réduite).

Les travaux d'investissement représentent une dépense de 93 850,00 € Hors taxe.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police pour les opérations répondant à une préoccupation de sécurité routière citée ci-dessus qui sera accompagnée de devis hors taxe, celle-ci devant être sollicitée avant le 31 janvier 2017.**

<b>V – PROJET RUE DES ECOLES &amp; RUE DE MONTREUIL – DEMANDE DE SUBVENTION DETR</b>
--

Plan de financement prévisionnel avec modification (Étude et structure - mission SPS )

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal d'une demande de subvention à la Préfecture au titre de la DETR, dans le cadre du projet d'aménagement de la rue des écoles et de la rue de Montreuil. Cette

subvention doit être sollicitée au plus tard le 31 janvier 2017 (date butoir pour la remise de dossier).  
 Suite aux discussions concernant le projet, une étude supplémentaire sur la structure chaussée et réseaux génère des coûts supplémentaires et porte le montant estimatif à 255 000,00 €.  
 Le plan de financement prévisionnel se décompose comme suit :  
 Le montant estimatif est de 255 000,00 €.

Montant en Euros hors taxe

• <b>DEPENSES</b>	• Montant HT	• <b>RECETTES</b>	• Montant
• Avant projet	• 238 550,00 €	• DETR 40 %	• 102 000,00 €
• Plan topographique	• 1 552,00 €	• Financement bande de roulement (Département)	• 25 500,00 €
• Mission Maîtrise d'œuvre	• 9 700,00 €	• Amende police	• 24 960,00 €
• Étude Structure chaussée et réseaux	• 2929,69 €	• AUTOFINANCEMENT	• 102 540,00 €
• Mission SPS - contrôle	• 2268,31 €	•	•
• <b>TOTAL H.T.</b>	• <b>255 000,00 €</b>	• <b>TOTAL H.T.</b>	• <b>255 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus, s'engage à solliciter la demande de subvention au titre de la DETR « Dotation d'équipement des Territoires ruraux » et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**Cette délibération annule et remplace la délibération n° 092 - 2016**

#### **VI – RESTAURANT SCOLAIRE – PROPOSITION DE FORMATION**

Madame COUILLET, 3ème Adjointe fait part aux membres du Conseil municipal qu'un projet de formation pour l'année 2017 a été proposé au tarif de 1 126,36 € pour l'accompagnement des enfants sur le temps du déjeuner. Après la rencontre avec la diététicienne nutritionniste, un nouveau devis avec toutes les prestations souhaitées est présenté pour 1 310,40 € TTC. Il est précisé que cette formation sera effectuée avec le personnel communal au complet et non des remplaçants.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis pour 1 310,40 € TTC.

#### **VII – MAIRIE - HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'un aménagement des horaires d'ouverture au public est à revoir compte tenu de l'évolution des tâches administratives de plus en plus complexes, surtout en matière d'urbanisme où un temps d'instruction est nécessaire à chaque dossier.

L'agent « instructeur des dossiers d'urbanisme » n'a pas suffisamment de temps disponible en dehors des horaires d'ouverture public, puisqu'elle occupe aussi un poste dans la filière du patrimoine (bibliothèque).

Les horaires actuels se déterminent ainsi :

- Lundi – Mardi - Mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00,
- Mercredi après midi de 13h30 à 16h30,
- Samedi de 9h00 à 11h30, ce qui fait au total 19 heures 30 minutes par semaine.

Par ailleurs, par circulaire du 18/10/2016, les nouvelles modalités des demandes de cartes nationales d'identité sont entrées en vigueur le 01/12/2016. Effectivement, la commune de Feins ne traite plus ses demandes, elle n'est pas équipée de dispositif d'empreintes digitales, le service administratif réoriente simplement le public vers la mairie équipée d'un dispositif de recueil (DR) le plus proche. Il en a été de même pour les demandes de passeports il y a quelques années.

Monsieur le Maire propose la fermeture de mairie le mercredi matin et ce à partir du mercredi 15 février 2017. La communication sera effectuée par le biais du journal mensuel « Le P'tit Finésien », le site Internet.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la fermeture au public le mercredi matin.**

## VIII – BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT DU COURTIL BONNET 2

- Monsieur le Maire fait aux membres du Conseil municipal qu'il convient d'annuler la délibération n° 101 – 2016 en date du 22 décembre 2016 au titre du transfert de la somme excédentaire et de la régularisation de TVA du budget annexe lotissement du Courtil Bonnet 2, ces sommes étant erronées.
- Au vu de la régularisation de charges de TVA pour un montant d' 1,22 €, il convient de transférer l'excédent de **49 046,66 €** vers le Budget principal.
- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de transférer la somme excédentaire de 49 046,66 € du budget annexe lotissement du Courtil Bonnet 2 vers le budget Principal de la commune, dont tous les investissements sont terminés.

## IX – TRANSFERT DE L'ACTIF ET DU PASSIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'AUBIGNÉ VERS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ILLE - AUBIGNÉ

- Monsieur le Maire fait aux membres du Conseil municipal du transfert de l'actif et du passif de la communauté de communes du Pays d'Aubigné vers la communauté de communes du Val d'Ille – Aubigné.
- Vu la délibération n° 172-2016 en date du 16 novembre 2016 de la communauté de communes du Pays d'Aubigné fixant les modalités de transfert de l'actif et du passif vers la commune de Romazy,
- Vu l'arrêté Préfectoral en date du 20 décembre 2016 portant cessation de compétences de la communauté de communes du Pays d'Aubigné,
- Vu la note d'information NORINTB1617629N en date du 26 juillet 2016 relative à la mise en œuvre de la nouvelle carte de l'intercommunalité en application de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République et **en particulier l'option 2**,
- Il convient de recueillir l'avis des communes sur le transfert de l'actif et du passif de la communauté de communes du Pays d'Aubigné directement à la communauté de communes Val d'Ille – Aubigné (transfert de bloc à bloc sans passage par les communes) (hors le passif et l'actif concernant Romazy qui a déjà fait l'objet de délibérations conjointes du Pays d'Aubigné et de la commune de Romazy).  
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'application de l'option 2 préconisée par la DGFIP et la DGCL, et par conséquent accepte le transfert de bloc à bloc du passif et de l'actif de la Communauté de communes du Pays d'Aubigné vers la communauté de communes du Val d'Ille – Aubigné (hors le passif et l'actif concernant Romazy qui a déjà fait l'objet de délibérations conjointes du Pays d'Aubigné et de la commune de Romazy).

## X – ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

### Prévisions des travaux d'investissements :

Une programmation de grands travaux est proposé au conseil municipal : WC maternelles, Aménagement sécurité rue des écoles et rue de Montreuil, avec une planification et des coûts estimatifs tant en investissement qu'en reste à charge

	investissement	reste à charge
<b>WC maternelles</b>	26 000 €	15 642 €
<b>1. Aménagement rue des Écoles &amp; rue de Montreuil</b>		
2. travaux	255 000€	102 540 €
<b>3. Salle des Fêtes</b>		
restructuration	300 000 €	200 000€
<b>4. enfouissement des réseaux : route de Dingé</b>		
travaux	255 000€	85 000 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de la programmation suivante : WC maternelles : 2017, Aménagement rue des Ecoles & rue de Montreuil : 2017 – 2018, Salle des Fêtes : 2018-2020, enfouissement des réseaux route de Dingé : 2020*

## XI – QUESTIONS DIVERSES

### **ZAC du Grand Clos**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal d'une rencontre le 26 janvier 2017 avec le Directeur de la SADIV afin d'échanger sur le dossier de la ZAC du Grand Clos. Compte tenu de l'incertitude du programme d'aménagement de la 1ère tranche au niveau de l'urbanisation pour 2017, le Conseil pourrait envisager le rachat du traité de concession à la SADIV, dans cette hypothèse, il serait souhaitable d'élaborer le budget ZAC en conséquence.

### **Conseil de développement (Val d'Ille Aubigné)**

Désigner l'ensemble des membres au plus tard lors du Conseil de mi-mars 2017.

### **Canaux de Bretagne**

délégué : Monsieur le Maire propose de joindre Mme Pia BOYER par téléphone afin de lui demander si elle souhaite se porter candidate.

#### Commission Finances

Réunion finances le lundi 13 février 2017 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

#### Conseil municipal

Prochaines réunions les 24 février à 20h30, le 31 mars 2017, le 28 avril 2017./

## INFORMATIONS ASSOCIATIVES



Samedi 14 janvier

Samedi 28 janvier

Samedi 11 février

Samedi 25 février

Samedi 11 mars

Samedi 25 mars

De 9 h 30 à 11 h 30



## RECRE POUR TOUS

Le 20 janvier dernier, l'APE organisait sa première **collecte de papier** au profit des enfants de l'école.

Cette collecte, qui a mobilisé les habitants de la commune au-delà des parents d'élèves, nous a permis de récolter un peu moins de 4 tonnes de vieux papiers, annuaires, journaux... Un grand, grand merci à tous pour votre participation !

L'argent récolté servira à financer le voyage de nos petits écoliers, au cours de l'année scolaire 2017-2018.

#### Mais nous pouvons faire encore mieux !

C'est pourquoi nous reconduisons l'opération et qu'un conteneur sera de nouveau présent sur le parking à l'arrière de la salle des fêtes

**le samedi 20 juin 2017 de 10 à 12h et de 14 à 16h**

N'hésitez donc pas à conserver dès à présent vos vieux papiers, journaux, annuaires... et à solliciter les particuliers et les entreprises de votre entourage. Les enfants de l'école vous disent merci d'avance !

#### Autres dates importantes à noter à votre agenda :

- **Le dimanche 7 mai 2017** : braderie / marché aux plantes à l'Etang du Boulet
- **Fin juin 2017 : FETE DE L'ECOLE**

A cette occasion, nous organisons comme vous le savez une grande **tombola** dotée de nombreux lots.

Que vous soyez un particulier ou une entreprise, et que vous souhaitez nous aider par un don en espèces ou en nature, n'hésitez pas à contacter notre présidente Cécile Guibert (06 60 98 00 19), ou à nous envoyer un mail à l'adresse [ape.recrepourtous@gmail.com](mailto:ape.recrepourtous@gmail.com).

Un bon moyen de vous faire connaître !



La troupe des Noct'en Bulles  
vous propose  
« ANNUITÉS A L'ÉPREUVE  
DU BISTOURI »



10 – 11 – 12 mars  
17 – 18 – 19 mars

Salle des fêtes  
Adultes 5€, enfant - 12ans gratuit  
Réservations 06 77 22 16 66

Pensez à réserver votre  
samedi 17 juin 2017  
pour le repas  
des classes



Le repas de chasse organisé par l'A.C.C.A. de Feins se déroulera le **samedi 25 mars 2017** à la salle des fêtes de FEINS à partir de 19h30. Les cartes pour ce repas, sont en vente au café du centre et près des membres du bureau de l'association. (Président Gervais ROUAUX, Trésorier Paul LAMBERT et autres. Réservez rapidement vos places, le nombre de participants étant limité.



Suite au tirage au sort des cartes de fidélité pour le pain de l'épicerie voici les gagnants :

1<sup>er</sup> prix : 1 week-end en studio à Cancale Mme Aurore RIOU

Panier garni : Mme COLLET, Mme CORMIER, Mme LEGRIS, Mme GERARD, Mme MONNIER

Corbeille : Mme BOUGES

Coffret six verres : Mme DANET, M. MONNIER

Prochain tirage le dimanche 23 avril. A cette occasion nous vous offrirons l'apéro pour la 1<sup>ère</sup> année de l'épicerie. Rendez-vous à 11h30 Bonne chance !!

L'épicerie sera ouverte les jours fériés.

### PETITES ANNONCES

Les annonces sont éditées sous l'entière responsabilité des annonceurs

A LOUER  
Studio  
02.99.69.70.52

**Vos annonces sont à déposer en Mairie pour le 20 de chaque mois au plus tard.**

Dépôt légal : 37

Directeur de la publication : Alain FOUGLÉ

Réalisation : Mairie de FEINS

Nombre d'exemplaires : 150